Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 9

Artikel: Un sermon à huis-clos
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-187623

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans chaque service, une ou deux salles ont été réservées pour des enfants; ces salles sont charmantes avec leur deux rangées de couchettes et leur chaises basses et douillettes.

Il ne faut point oublier de donner un coup d'œil à la pharmacie, et à son laboratoire, installés dans un vaste local par les soins de M. Klungé, pharmacien et chimiste distingué.

Le chauffage, l'éclairage et la ventilation ont été l'objet de soins tout particuliers de la part de l'administration et de l'architecte. Chaque salle est chauffée au moyen d'un grand poêle. Des prises d'air, au nord du bâtiment, amènent de l'air pur dans le poêle où il se chauffe et s'échappe ensuite par les bouches. Dans le mur, au midi, une cheminée, qui ne donne que très peu de chaleur, mais suffisante pour les saisons intermédiaires, renouvelle constamment l'atmosphère, par le courant qui s'établit entre elle et les jours pratiqués au bas de la porte d'entrée.

Depuis le sous-sol jusq'aux combles, tout est éclairé à la lumière électrique. Pour une chambre, deux lampes suffisent, dont l'une est disposée de façon à ne donner au besoin qu'une douce et faible lumière de veilleuse. En un mot, tout est distribué, éclairé, chauffé, ventilé, d'après les données les plus modernes. Tout est spacieux, et l'on reste frappé d'étonnement devant les dimensions de l'édifice, lorsque, placé à l'une des extrémités, on contemple ses corridors, longs de 180 mètres, sur lesquels s'ouvrent, au midi, presque toutes les chambres de malades, au nombre d'environ 150 et comportant 200 lits.

De nombreuses pièces ont une vue étendue sur la ville, qui se présente à vol d'oiseau, ainsi que sur le lac, les Alpes et le Jura. Ce tableau grandiose dont nombre de malades pourront jouir de leur chevet, élevant parfois leurs idées au-dessus des misères humaines, aura sans doute, sur le moral de ces pauvres gens, une salutaire influence.

A proximité du bâtiment principal, et très favorablement orientés pour recevoir le soleil pendant la plus grande partie de la journée, sont les pavillons d'isolement et la Maternité. A quelque distance, la Morgue, contenant trois salles; dans l'une seront déposés les corps, dans l'autre se feront les autopsies, et enfin la troisième sera utilisée comme lieu de réunion et de culte à l'heure des funérailles.

Les habitations du Directeur et de l'Econome, situées sur le côté nord de la cour, font face au bâtiment principal.

Cela dit, jetons un regard rapide sur le passé. En 1806, le gouvernement acheta de la ville de Lausanne, l'ancien hôpital de la Mercerie, qui fut destiné à recevoir, à la fois, les malades, les aliénés et les forçats. Cet état de choses était intolérable; aussi, quelques années après, le Grand Conseil décréta l'institution d'un *Hospice* de 100 lits et d'une *Maison d'aliénés* pouvant contenir 40 individus. En 1810, les aliénés furent transférés dans les vieux bâtiments du Champ-de-l'Air.

La dotation de l'ancien Hôpital de Villeneuve fut affectée à l'Hôpital cantonal, auquel on assigna, en outre, le produit de loteries spéciales décrétées en 1807. Le tirage avait lieu dans la grande salle du Collège, sous le contrôle du magistrat et en présence du public.

La roue était mise en mouvement par de jeunes filles vêtues aux couleurs cantonales.

Les forçats prirent possession, en 1827 seulement, de la *Maison pénitentiaire*, dont le projet avait été présenté par le Petit Conseil en 1813. Jadis les Vaudois condamnés à subir une détention criminelle ou correctionnelle étaient transférés à Berne et détenus dans ce qu'on appelait alors le *Schallwerck*. Il n'existait chez nous aucune maison centrale de détention; ce ne fut qu'après 1803 que les prisonniers entassés dans les prisons de l'Evêché et de St-Maire, occupèrent le troisième étage de l'hôpital de la Mercerie.

En 1804, le Petit Conseil décida qn'une partie des condamnés aux fers seraient employés à des travaux publics; 19 d'entre eux furent envoyés à Moudon pour travailler à la construction de routes. Et la Direction ne sachant que faire de quelques détenus qui n'étaient pas propres aux travaux de tissage et de filature pratiqués dans la maison, proposa à la municipalité de Lausanne de les employer à balayer les rues, comme à Berne et à Zurich. Mais le spectacle d'hommes attelés à des tombereaux comme des bêtes de somme, et chargés de lourdes chaînes, était trop révoltant pour être toléré longtemps chez un peuple qui entrait dans une carrière d'amélioration et de progrès.

L. M.

Un sermon à huis-clos.

S'ils ne sont pas bavards, en revanche ils ne manquent pas d'esprit, messieurs les curés de la Transylvanie, à en juger par l'historiette suivante:

Un curé d'une petite localité professait, paraît-il, un goût plus que modéré pour l'éloquence de la chaire, et les fêtes les plus carillonnées ne parvenaient pas à lui arracher le moindre bout de prône ou de sermon.

Cette continence oratoire était loin de faire les affaires de ses paroissiens, et une députation de notables de l'endroit se rendit auprès du pasteur pour le prier de leur faire entendre la parole sainte au moins aux principales dates consacrées par la liturgie.

Le curé promit de tenir compte du désir exprimé, et la délégation retourna annoncer à la commune que satisfaction lui serait bientôt donnée.

Justement la fête des rois arrivait. On pense si l'église dut être bondée à la messe de 10 heures. Fidèle à sa promessse, après la lecture le l'Evangile, le curé se dépouilla de sa chasuble et gravit les degrés de la chaire. En même temps, un bruit de ferraille — comme le grincement de verrous qu'on pousse — retentissait aux portes de l'église.

C'était le sacristain qui, se conformant aux instructions du rusé pasteur, fermait à double tour toutes les issues de la maison de Dieu. Mais nos ouailles étaient bien trop absorbées dans leur préoccupation d'entendre la rare parole du curé, pour prêter une attention quelconque à cet incident.

Tout alla bien d'abord. Le prédicateur parla d'a-

bondance, et il n'avait pas encore abordé le second point de son sermon, quand midi sonna. Quelques dîneurs ponctuels se faufilèrent doucement vers la porte pour regagner leur table. Peine inutile; la fermeture était hermétique. Force leur fut d'entendre la suite de l'homélie.

A une heure, le curé parlait toujours. On eût dit que son long jeûne oratoire lui eût donné comme une fringale d'éloquence. Les dévotes elles-mêmes commençaient à s'assoupir dans une somnolence béate que troublaient seulement les tiraillements de leur estomac. A 2 heures, la péroraison commença, une péroraison pathétique, mais de longue haleine, de si longue haleine, que le coup de la demie en scanda les dernières phrases.

Alors seulement le curé descendit de chaire et fit ouvrir les portes.

Le soir même, une députation des notables se présenta à nouveau au presbytère et supplia le vénérable et éloquent pasteur de revenir à ses vieilles habitudes de mutisme qui, du moins, leur permettaient de manger la soupe chaude. Le curé avait triomphé, grâce à ce bon tour... de clefs.

Niafet et lo Sacristain.

Niafet démâorâvè dein 'na mâison foranna, qu'avâi la grandze âo màintein, l'étrablio dâo coté dè bise et lo lodzémeint dâo coté dâo veint, aô plianpî, vu que y'avâi on cholâi dessus. Y'avâi 'na portetta po allâ du l'hotô à la grandze et on autra eintrémi la grandze et l'étrablio. Lo fond dè l'étrablio qu'avâi onna porta pè derrâi, servessâi d'éboiton po lè caïons. Ora coumeint Niafet ne sè servessâi diéro dè la porta dâo fond dè la grandze, lâi amouellâvè lè z'utis : fortsès, ratés, petsâ, pâllès, bessès, cro, détraux, réssés, lottès, etc., etc.; lâi avâi mémameint derrâi la porta on moué dè boutseliès et dè retaillons et on bosset dè couéte. Enfin quiet, cé fond dè grandze servessâi dè remisa.

Ora que vo cognâitès bin lè z'adzi, vo deri que Niafet étâi gaillâ ein couson du on part dè teimps, po cein que totès lè nés loïessâi rebenâ pè lo fond dè sa grandze. Dè dzo l'avâi bio coudi vouâiti cien que poivè bin étrè que cllia chetta; n'iavâi pas moïan dè rein savâi; mâ quand l'étâi âo lhi lâi sè fasâi on boucan d'einfai et lo pourro coo n'ousâvè pas sè relévâ po lâi allâ, kâ sè peinsâvè que ti lè serveints dâo distrit lâi tegnont lo sabat, et sè catsivè dézo son lévet po tatsi dè ne rein ourè.

On dzo portant sè dese què cé comerce poivè pas mé dourâ, et s'ein allâ queri l'incourâ po veni férè décampâ clliâo z'esprits. L'incourâ que savâi prâo à quiet s'ein teni, rappoo à clliâo soi-disant z'esprits, ne sè tsaillessâi pas dè lâi allâ; mâ po ne pas férè dè la peina âo pourro Niafet, l'einvouyè lo sacristain à sa pliace avouè on pot d'édhie bénite. Lo sacristain lâi tracè don dè vai lo né, et quand lo brelan recoumeincè, sein vont, lo sacristain avoué son pot et Niafet avoué on chaton, nettiyi la grandze de clliâo vâonézès d'esprits.

— A tot cein que deri, fe lo sacristain à Niafet, vo foudra derè : Amen !

Arrevâ dein la grandze, lo sacristain coumeincè à dzicllia decé delé, ein marmotteint on petit bet de priyire.

— Amen ! se repond l'autro.

Quand furont pè lo fond, que Niafet fasâi adé : Amen ! à tot cein que son compagnon desâi, tot d'on coup on oût onna remâofaïe pè derrâi lè z'uti et on escarbouillâ dè totè clliâo z'éses, que son reinvaissâïes dè ti lè cotés, et âo mémo momeint lo sacristain cheint sè tsambès que s'écartont, sè trâovè solévâ dè terra et eimportâ pè l'autro bet dè la grandze.

— Eh ! te possiblio ! lo diablio m'eimportè !

— Amen ! se fe Niafet.

— Ao séco ! âo séco ! âo bin su fotu, se criè bin mé.

— Amen ! amen ! se desâi adé Niafet, tot épouâiri, que créâi que l'autro priyivè.

Et tandi ce teimps lo sacristain tracivè adé sein totsi terra. Niafet tot ébaubi et que ne vayâi pas on istière, vu que l'étions à novion, criè sa fenna que vint avoué lo falot, et quand le fut quie avoué la lumière, que viront-te : Lo sacristain qu'étâi à tsévau su lo caïon à Niafet, qu'allâvè coumeint la foudre, et que fut renvaissâ su lo moué dè retaillons, kâ lo caïon, asse époâiri què lè dou gaillâ, profitâ dè cein qu'on vayâi bé po sé reinfatâ dein se n'éboiton pè on perte que sè trovâvè dézo on vîlhio boreinclliо pè lo fond dè la grandze, et pè iô passavè âotrè la né quand se n'audzo étâi vouido, po veni roudâ déveron lo bosset dè couéte.

Ora vo laisso à peinsâ la mena que firont lè dou lulus. Niafet reclliоulâ lo lan de l'éboiton et fut débarassi dâi z'esprits, mâ ni l'on, ni lautro sè sont jamé bragâ dè cllia pararda, et on l'arâi jamé su se la fenna à Niafet l'avâi pas racontâ à catson âi buïandaïrès pè vai lo borné.

Histoire d'un foulard et d'un cache-nez.

VIII.

Le lendemain, à midi précis, M. Armistroff et son fils sonnaient à la porte de Mme Armingaud.

Comme la veille, les deux femmes, assises auprès de la croisée, travaillaient avec ardeur à leur ouvrage de couture.

Mais les yeux de Georgette avaient perdu l'éclat que Léopold y avait remarqué quelques heures auparavant; il était évident que la pauvre enfant avait pleuré.

Il y a tant de désillusions dans la vie du pauvre !

Elle se leva précipitamment en voyant entrer les deux hommes.

— Je vous attendais, et j'ai préparé les objets que vous venez me réclamer, dit-elle à Léopold, après s'être inclinée devant M. Armistroff.

Celui-ci regardait, examinait, et ne comprenait absolument rien à ce qu'il était venu faire dans cette chambre.

Léopold prit, d'une main un peu tremblante, le foulard que venait de lui remettre la jeune fille.

— Vous le reconnaissez, n'est-ce pas ? dit-il en le montrant à son père.

— Ma foi ! je t'assure que j'agis de confiance, il faisait presque nuit lorsque tu t'en es emparé, et je n'y attachais pas assez d'importance pour le regarder.

— Père, voici le moment de tenir ta promesse. — Veux-tu me donner pour femme la jeune fille qui me permettra de la parer moi-même de ce foulard ?

— Voyons, voyons, est-ce que l'on peut comprendre quelque chose à cette folie ? — Où est-elle cette jeune fille, et qu'est-ce que toute cela signifie ?